



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0623

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association action internationale, jumelage, coopération (AIJC) pour son projet d'adduction d'eau potable de Belel Gaudi en Mauritanie**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacques), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0623**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association action internationale, jumelage, coopération (AIJC) pour son projet d'adduction d'eau potable de Belel Gaudi en Mauritanie**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil en date du 19 mai 2003, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Métropole de Lyon soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Action internationale, jumelage, coopération (AIJC), créée en 1986, est l'opérateur du jumelage entre Dardilly et Niabina - Hijaj en Mauritanie. L'association porte les projets grâce aux très nombreux échanges entre les communes : 20 puits creusés ou sur-creusés, formation puisatiers, fournitures de matériel scolaire, soutien à la reconstruction d'un dispensaire, soutien à l'artisanat féminin, création d'un atelier de mécano/soudure, réalisation de deux adductions d'eau potable (une thermique et une solaire), formation technique et administrative des gestionnaires des adductions. En 2013, une nouvelle charte est signée entre les Villes de Debaye El Hijaj et de Dardilly.

La Commune de Dabaye El Hijaj est située au sud du pays à 450 kilomètres de Nouakchott dans le département de M'Bagne, région du Brakna ; cette commune d'environ 12 000 habitants est composée de 16 villages. Le projet d'adduction d'eau potable présenté concerne 3 villages : Belel Gaudy, Gourel Maaloum et Belgourbane. L'indice de pauvreté est particulièrement élevé dans cette région : 60 % contre 46 % en moyenne nationale, avec des poches à 88 % comme à Hijaj. Le potentiel financier de la commune est donc extrêmement faible : le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevait en 2012 à 26 000 €. La population actuelle des 3 villages est estimée à 1 800 habitants.

La Mauritanie est éprouvée par de nombreuses années de sécheresse (pluviométrie moyenne en 1971 de 500 millimètres par an contre 300 millimètres actuellement), cette évolution pousse les populations nomades à se sédentariser dans les localités avec une ressource en eau durable.

A ce jour le périmètre du projet dispose de 6 puits d'eau non saumâtre, non équipés, dont l'alimentation est restreinte en période sèche. Indépendamment de l'aspect quantitatif, le besoin d'eau potable est impérieux pour la santé de la population et en particulier des enfants.

Le projet consiste à réaliser une adduction d'eau potable à énergie solaire afin de répondre aux besoins de cette population répartie sur 3 villages.

a) - Objectif du projet proposé

Les objectifs sont les suivants :

- améliorer l'état sanitaire des populations par un accès à une ressource en eau de qualité et permanente,
- développer la réalisation de projets communs entre les villages,
- impliquer la commune dans son rôle de maître d'ouvrage,
- responsabiliser les usagers dans la gestion et la maîtrise de la ressource en eau,
- favoriser le développement économique.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre des années 2007 et 2012

Par délibération du Conseil, n° 2007-4373 du 10 septembre 2007, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association AIJC pour le projet de développement rural durable à Niabina et Hijaj en Mauritanie.

Le projet a permis de réaliser un forage (71 mètres) équipé d'une pompe immergée alimentée par groupe électrogène, un château d'eau (24 mètres cubes) et un réseau de distribution de 1 400 mètres avec 6 bornes fontaines. 1 250 personnes ont bénéficié de ce projet.

Par délibération du Conseil, n° 2012-3199 du 10 septembre 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € au profit de l'association AIJC pour le projet d'alimentation en eau potable du village de Bourgoudouna en Mauritanie.

Le projet a consisté à réaliser un forage, un château d'eau de 20 mètres cubes et un réseau d'eau de 900 mètres desservant 3 bornes fontaines dans le village de Bourgoudouna. Ce projet a permis de desservir 760 bénéficiaires.

c) - Bilan des actions réalisées

Une mission de suivi - évaluation du Fonds eau a été réalisée en mars 2014 sur ces deux précédents projets. La mission d'évaluation avait évalué les projets positivement avec quelques recommandations. Le projet présenté prend en compte ces recommandations.

La réussite des deux précédentes adductions d'eau potable a suscité une très forte motivation dans les villages voisins pour réaliser des installations similaires : il est évident que l'arrivée d'une adduction d'eau dans un village constitue un grand progrès reconnu par les intéressés, sur le plan de la qualité de l'eau et donc de la santé - notamment des enfants - mais aussi sur la pénibilité du travail des femmes qui, culturellement, assurent seules les corvées d'eau aux puits.

Des branchements sur le réseau pour les écoles contribuent à la sensibilisation des enfants à l'hygiène, cette sensibilisation étant intégrée dans les programmes scolaires. On peut noter, par ailleurs, que toutes les écoles de la Commune de Debaye El Hijaj sont désormais équipées de latrines.

d) - Programme d'actions dans le cadre du présent dossier

Les ouvrages à réaliser consistent en :

- un forage au rotary de diamètre 12"1/4, profondeur 80 mètres, pour tubage PVC 6",
- la mise en place d'une pompe pouvant débiter 60 mètres cubes par jour sous 40 mètres de HMT- Générateur solaire de 4 000 Watt,
- la réalisation d'un château d'eau en béton armé de 40 mètres cubes surélevé de 8 mètres,
- la construction d'une conduite de refoulement de 130 mètres et la réalisation d'un réseau de distribution de 2 470 mètres avec six bornes fontaines.

Les actions d'accompagnement permettront :

- de former tous les intervenants (technique et gestion),
- de soutenir la commune dans une démarche d'étude d'un plan communal d'hydraulique et d'assainissement.

Ce projet permettra à 1 800 personnes d'avoir un accès à l'eau potable.

Le projet est évalué à un total de 91 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 45 000 €.

Lors de sa séance du 18 novembre 2014, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 30 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 15 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Action internationale, jumelage, coopération (AIJC) dans le cadre du projet intitulé "Adduction d'eau potable de Belel Gaudi" en Mauritanie pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association AIJC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante à hauteur de 15 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.